



BOURSE “PITCH TON CLIP”

Introduction

La bourse “Pitch ton clip” apporte un soutien monétaire et technique à un projet de clip vidéo et musical en voie d’être réalisé. Nous avons créé ce programme afin de motiver la création de liens dans notre communauté entre les artistes et les amateurs de production vidéo, et pour dynamiser la création de contenu qui permettra de faire rayonner la création musicale au-delà de notre région.

Les demandeurs sont invités à “pitcher” une idée, un scénario ou un concept de clip vidéo réalisé pour une piste musicale d’un artiste originaire du Bas-Saint-Laurent.

Le.la lauréat.e de cette bourse aura la chance d’avoir le soutien de l’agence Fanfare pour réaliser le projet.

Les objectifs de la bourse sont :

- favoriser la collaboration entre le milieu et les artistes de la région;
- stimuler l’intérêt des artistes à envisager la création d’un clip vidéo;
- soutenir les artistes locaux dans leurs efforts visant à se professionnaliser;
- favoriser l’émergence de nouveaux projets musicaux sur le territoire du Bas-Saint-Laurent.

Projets admissibles

- Conception et création d’un clip vidéo à partir d’une piste musicale, existante ou créée pour l’occasion, réalisée par un artiste originaire du Bas-Saint-Laurent.

Le clip doit être réalisé et diffusé dans les douze mois suivant la remise de la bourse.

Dépôt d’un projet

Le dépôt d’un projet se fait via un formulaire en ligne uniquement.

Il vous sera demandé de présenter :

- votre parcours (artistique, académique, professionnel);
- votre projet proposé;
- les impacts attendus du projet sur votre carrière artistique;
- les dépenses prévues pour la réalisation du projet;

- les partenaires (musiciens, mentors, techniciens, etc.) qui vous accompagnent dans ce projet.
- ce que vous avez prévu pour la diffusion du projet une fois réalisé.

Vous pouvez également transmettre à votre proposition tous documents, démo, extraits, portfolio, etc. Jugés pertinents pour la demande.

Date limite de dépôt d'un projet : le vendredi 21 mars à 16h00

Critères d'évaluation :

- Originalité de la proposition du clip (50 %)
- Lien créatif fait avec la piste musicale choisie (25 %)
- Faisabilité du projet et plan de diffusion (25 %)

Critères d'éligibilité au dépôt d'un projet

- Le demandeur doit être un citoyen canadien ou un résident permanent.
- Le demandeur doit avoir sa résidence principale au Bas-Saint-Laurent.
- La piste musicale choisie pour la réalisation du clip vidéo doit être la propriété exclusive d'un artiste originaire du Bas-Saint-Laurent.

Le-la lauréat-e de la bourse recevra :

- Une bourse de 1000\$;
- Un soutien au projet en services pour de l'accompagnement, la production, la post-production, d'une valeur totale de 1000\$;

Le clip réalisé sera partagé dans le réseau du Sonar via ses différents canaux.

Processus d'évaluation

Les demandes sont analysées, en premier lieu, par les chargés de programmes de prix et bourses du Sonar, pour déterminer si les projets sont admissibles et les demandeurs éligibles, selon les critères énumérés plus haut.

Les demandes admissibles sont ensuite évaluées par un jury, dont les membres sont des personnes issues du Bas-Saint-Laurent et ayant un lien personnel ou professionnel avec la musique.

Les membres du jury seront présentés lors de la remise des prix et bourses.

Contact

Pour toute question relative à cette bourse, vous pouvez nous écrire à l'adresse info@le-sonar.com.